

OPTIMISER VOS CHARGES SOCIALES AVEC AB SOLUTIONS

11

Les gérants d'entreprises se retrouvent souvent démunis face aux très réguliers changements législatifs affectant leurs pratiques de paie. La masse salariale et les charges patronales qui en découlent représentent, en arboriculture fruitière, le premier poste de charges. Une mission d'optimisation des charges sociales assure donc un gain de trésorerie indéniable !

Afin de répondre à ce besoin, la FNPF a récemment conclu un partenariat avec AB Solutions. Cette entreprise est spécialisée dans la récupération de charges sociales auprès de la MSA.

Sur la base d'une analyse des données de paie de l'entreprise, AB Solutions recherche les pistes d'économies sur les 3 dernières années et sur l'année en cours. En fonction des résultats de cette recherche, il est alors possible pour chaque entreprise de faire une demande via AB Solutions à la MSA pour les éventuels trop versés sur cette période. AB Solutions s'occupe de toutes les étapes de la demande jusqu'au remboursement.

AB Solutions s'engage à fournir un diagnostic fiable et exhaustif de l'état de la paie de l'entreprise l'ayant sollicitée, en adéquation avec la législation en vigueur.

Chaque entreprise peut ensuite choisir de mettre en place totalement, partiellement ou pas du tout les axes de récupération auxquels elle a droit. Puis le cabinet AB Solutions assure le suivi du dossier jusqu'à l'entière validation de l'organisme collecteur.

C'est uniquement à cette étape que le cabinet AB Solutions adresse sa facturation. Celle-ci correspond à un pourcentage appliqué au montant des charges récupérées. Les adhérents de la FNPF bénéficieront d'un avantage préférentiel correspondant à une baisse de 5 points du taux de partage habituellement pratiqué (soit un taux de 55% pour l'adhérent au lieu de 50%). La FNPF récupère également 5% du montant. Le fonctionnement du cabinet AB solutions repose ainsi intégralement sur le principe de la rémunération au succès.

Exemple : Pour une exploitation comptant 4 salariés permanents et 10 saisonniers, l'audit a permis la récupération de 9 000 € sur les 3 dernières années.

Sur ce montant de charges, un adhérent FNPF récupérera 4 950 € et la FNPF 450 €.



QUELS LEVIERS D' ACTIONS ?

Concrètement, AB Solutions :

- Vérifie l'intégralité des assiettes et taux de cotisations ;
- Analyse le traitement de statuts spécifiques de salariés (permanents, saisonniers, tâcherons...)
- Met en exergue les événements ponctuels inhérents à la vie de l'entreprise (départ en retraite, entrée-sortie, chômage partiel, absence maladie...)
- Identifie les dispositifs d'allègement et d'exonération au regard des différents secteurs d'activité et conventions collectives
- Recherche les crédits d'impôt dans le domaine social

Pour profiter de ce service ou pour toute demande de renseignement :

Bertrand d'EYSSAUTIER
06.26.41.30.90
deyssautier@ab-solutions.fr
www.ab-solutions.fr

